

je me fais vacciner

La vaccination contre la grippe A(H1N1) est proposée gratuitement à chacun.

Elle n'est pas obligatoire.

La campagne de vaccination commence.

Je prends ma décision.

1 Je me fais vacciner ?

- Le virus de la grippe A(H1N1) a deux caractéristiques principales :
 - il est nouveau, donc personne n'a de protection naturelle (immunité) réellement efficace ;
 - il est très contagieux.
- Par rapport à la grippe saisonnière,
 - beaucoup plus de personnes seront malades ;
 - plus de personnes feront des formes graves et devront être hospitalisées ;
 - et particularité du virus A(H1N1), les formes graves peuvent également concerner des personnes jeunes, sans problème de santé particulier.
- Je me fais vacciner car c'est le meilleur moyen de me protéger contre la grippe A(H1N1). Même si d'habitude je n'attrape pas la grippe, cette fois-ci, je cours un risque plus important.
- Je me fais vacciner également pour protéger mes proches car je ne veux pas faire courir un risque à certaines personnes de mon entourage qui ne pourront peut-être pas bénéficier de la vaccination. C'est particulièrement les cas des enfants de moins de 6 mois.
- C'est moi qui décide. Je peux en parler à mon médecin traitant si je le souhaite.
- Le vaccin contre la grippe saisonnière NE me protège PAS contre la grippe A(H1N1) car il n'a pas été fabriqué avec le même virus.

2 Chacun son tour

Les vaccins contre le virus A(H1N1) sont livrés au fur et à mesure de leur production par les laboratoires pharmaceutiques. Aussi, la vaccination est proposée progressivement, en commençant par les professionnels de santé les plus exposés au virus et par les personnes les plus fragiles. La liste des personnes invitées à se faire vacciner, par ordre de priorité, est en ligne sur <http://www.sante-sports.gouv.fr/grippe/vaccinations/vaccinations.html>

Chaque personne qui le souhaite pourra se faire vacciner.

3 Je reçois par courrier une invitation pour me faire vacciner

- Je reçois un courrier à mon domicile. Sur l'enveloppe, il y a la Marianne de la République française et le logo bleu « stop aux virus de la grippe ».
- L'enveloppe comporte une lettre de Roselyne Bachelot, la ministre de la santé. Au dos de cette lettre, il y a le bon de vaccination.
- Cette invitation précise l'adresse du centre de vaccination le plus proche de chez moi et m'indique la démarche à suivre.

